

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

HONNEUR ET PATRIE!

BUREAU
du
JOURNAL.
Rue de las Comaras n. 34.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE ou on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSÉRERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

PRIX
de
L'ABONNEMENT
3 patacons par mois.

NAVIRES ATTENDUS POUR MONTEVIDEO ET BUENOS AYRES.

Hivre— Le Parana.

MONTEVIDEO.

Aout 9 1845.

DOCUMENTS OFFICIELS.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Montevideo, le 6 août 1845.

Le soussigné ministre secrétaire d'état aux départements de l'intérieur et des affaires étrangères a reçu hier au soir la note que lui ont fait l'honneur de lui adresser le 4 du courant S. E. M. le baron Deffaudis, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Français et M. Gore Ouseley, ministre plénipotentiaire de S. M. B. dans laquelle ils lui font savoir que le gouvernement de Buenos Ayres a repoussé toutes les ouvertures et les propositions qui lui ont été faites collectivement par les ministres de France et d'Angleterre, afin de rendre effective la médiation offerte par les deux puissances sur des bases conciliatrices.

Cette note contenait aussi quelques explications en sus de celles que le soussigné avait eu l'honneur de recevoir de LL. EE. à une époque antérieure sur le but et l'esprit de la mission confiée à MM. les ministres de France et d'Angleterre, afin de rendre effective la médiation offerte par les deux puissances sur des bases conciliatrices.

Le gouvernement à qui le soussigné a donné connaissance de ladite note, a vu avec une vive satisfaction, qu'elle était dictée par la plus noble franchise; il a remarqué également la perspicacité avec laquelle LL. EE. les ministres de France et d'Angleterre ont compris et apprécié la politique et les vues ambitieuses du gouverneur de Buenos-Ayres envers la République; l'entier et honorable désintéressement des deux hautes puissances médiatrices et la justice que ces puissances et leurs dignes représentants rendent aux principes qui ont toujours guidé et dirigé encore le gouvernement de la République.

L'indépendance entière et absolue de l'Uruguay établie par les traités, et de là, la libre volonté de choisir le gouvernement qui mieux lui conviendra pour la franche application de ses lois constitutionnelles: tel a été le seul but que s'est proposé la République, le seul qu'il défend les armes à la main, et le seul encore auquel elle ne peut renoncer sans obtenir la paix.

Le Gouvernement dès le commencement de la lutte n'a rien épargné pour faire connaître au monde entier les vues ambitieuses du gouverneur de Buenos-Ayres envers la République pour faire comprendre que l'alliance des troupes et de l'escadre de Buenos-Ayres, avec quelques orientaux et étrangers à la solde de ce gouvernement était réellement une attaque directe contre l'entière et absolue indépendance de cet état, et

pour protester que l'armement de quelques étrangers pour défendre la république ne met point en péril l'indépendance du pays et n'a d'autre but que celui de protéger les personnes et les propriétés de ceux qui prient les armes contre un ennemi qui s'arroge ouvertement le droit de confisquer les unes et de sacrifier les autres.

Le gouvernement espère toujours que leurs efforts ne seront pas infructueux, c'est ainsi qu'il reçoit aujourd'hui avec un vif sentiment de plaisir la communication de LL. EE. qui renferme la manifestation la plus honorable et la plus franche que les gouvernements d'Angleterre et de France reconnaissent la justice et l'exactitude de tous les faits exposés et déclarent que l'entière et absolue indépendance de la République ne peut exister sans que disparaissent de son territoire et de ses eaux les troupes et l'escadre argentines.

Le gouvernement a toujours combattu avec ardeur et par tous ses moyens, les perfides et calomnieuses insinuations tendant à faire croire qu'il appelait les puissances étrangères pour leur livrer le pays: il chercha, il est vrai, avec insistance, et avec toute loyauté, l'appui civilisateur et désintéressé de gouvernements qui possèdent de justes motifs de désirer la prospérité d'un état naissant; mais en sollicitant cet appui il a toujours exigé, comme condition sine qua non avant de l'accepter, le respect à l'indépendance la plus illimitée de la République. Ces précédents donnaient d'avance au gouvernement, l'assurance complète que les deux grandes puissances, en la justice et en la loyauté desquelles il avait tant de confiance, n'agissaient que dans des vues parfaitement désintéressées et honorables en soulevant par des efforts combinés, la pacification de la République. Mais pour cela il n'en est pas moins reconnaissant de la noble déclaration de MM. les ministres de France et d'Angleterre et de France qui ne prétendent en aucune manière, réserver à leurs gouvernements la plus petite partie de cette influence dominante et illégitime, qu'ils combattent et combattront toujours dans le gouvernement de Buenos Aires. — Si en certaines circonstances plus que dans telles autres le gouvernement a pu assurer qu'il est l'organe fidèle des sentiments de la nation qu'il préside, c'est surtout lorsqu'il ordonne au soussigné de transmettre à L. L. E. E. l'expression la plus sincère de sa reconnaissance, pour les desirs que manifestent L. L. E. E. de pouvoir exercer une influence de conciliation et de paix, et de voir tous les orientaux réunis.

Pour cette œuvre, qu'avec raison L. L. E. E. appellent sainte; pour obtenir l'union des orientaux sous le seul étendard de la constitution et de l'indépendance de la République; pour arriver à sa pacification permanente sur les bases contenues dans la note de L. L. E. E., le gouvernement se fait un honneur de déclarer qu'il coopérera avec la plus cordiale franchise, et sans aucune espèce de réserve, par tous les moyens en son pouvoir, bien certain, dans cette œuvre de salut et d'honneur, du concours de tous les orientaux, qui aiment la gloire et la prospérité de leur Patrie.

En faisant à L. L. E. E. cette solennelle déclaration, par ordre spécial du gouvernement, le soussigné a l'honneur de renouveler à L. L. E. E. l'assurance la

plus sincère de sa haute considération et de sa profonde estime.

SANTIAGO VAZQUEZ.

A MM. le baron Deffaudis et M. Gore Ouseley, Ministres Plénipotentiaires de France et d'Angleterre.

Nous possédons le DEFENSOR DE LA INDEPENDENCIA AMERICANA du 6 courant, et nous devons dire que chacun des articles contenus dans la partie de ce journal sous le titre INTERIOR mérite d'être traduit dans le Patriote français et dans les autres journaux de la capitale. Trois pièces surtout sont remarquables dans la feuille du Miguelete: l'une est un décret d'Oribe déclarant propriétés nationales tous les biens appartenant aux "sauvages unitaires"; nous en donnons la traduction: l'autre la réponse d'Oribe à la notification de retirer ses forces qui lui fut faite par les amiraux des deux escadres anglaise et française: nous la produisons dans notre prochain numéro: en fin une pétition des français établis au camp ennemi demandant au "President Oribe" l'autorisation de s'armer. Nous la donnons aujourd'hui sans commentaire; nous n'en dirons qu'un mot: nous regrettons de voir figurer au pied d'un écrit aussi incendiaire et inconvenant, le nom d'hommes de sens, et qui ont des amis particuliers dans cette même escadre française contre laquelle ils veulent prendre les armes.

PETITION DES FRANÇAIS RESIDANT SUR LA PARTIE DU TERRITOIRE OCCUPÉE PAR LES FORCES D'ORIBE.

A S. E. M. le Président de la République, brigadier général D. Manuel Oribe.

Excellence,

Nous Français soussignés, domiciliés sur le territoire de la République, venons respectueusement soumettre à l'approbation de V. E. la détermination grave mais réfléchie que nous avons prise.

Il y a déjà dix huit mois que la majorité de la population française, convaincue, après avoir montré la plus grande soumission aux ordres de son gouvernement, que le meilleur parti qui lui restait, était une démonstration armée et de déployer ici le pavillon tricolore en face de ce même drapeau sali de boue dans Montevideo, et de prouver enfin à la France qu'on la trompée sur ses véritables intérêts, S. E. ne crut pas devoir alors accepter nos services; mais aujourd'hui, nous renouvelons l'offre de nos bras, avec plus d'insistance que jamais, quoique nous sachions bien que l'armée a pas besoin d'auxiliaires.

Ce enrôlement spontané de 6 à 7000 français prouvera aux gouvernements européens que tous les Français qui se trouvent dans ce beau pays ne sont point

renfermés dans les murs de Montevideo; que le plus grand nombre au contraire habite la campagne et que cette population qu'on a oubliée parce que sans doute elle n'a crées d'embarras, n'a pas craint de rester ici malgré l'état de guerre, faisant ainsi justice des infames calomnies, et de tous les bruits absurdes qu'on fait circuler sur les cruautés exercées envers les étrangers par l'armée confédérée.

Laissés dans le plus complet abandon par ceux qui avaient mission de nous protéger, et voyant avec la plus vive douleur que la politique que paraissent suivre nos agens est aussi injuste que ruineuse pour nos intérêts, nous venons après avoir épuisé toute patience, supplier V. E. de nous donner des armes et nous permettre de nous associer aux fatigues de l'armée: nous ne pouvons rester tranquilles spectateurs dans la durée d'une guerre ruineuse que soutient seule l'ignorance ou la mauvaise volonté des agens européens.

Ce n'est point par nécessité d'une nouvelle protection que nous vous adressons cette nouvelle pétition. M. le président, parce que jusqu'à présent vous nous avez fait respecter, vous avez protégé nos biens et nos personnes et vous nous avez toujours fait justice.

Malgré la gravité des circonstances, et quelle que puisse l'exaspération des fils du pays pour la conduite inqualifiable de nos agens, nous avons tant de confiance dans le caractère généreux de V. E., que nous sommes convaincus que nous continuerons de jouir des mêmes avantages que précédemment sous les auspices de votre gouvernement. Ce n'est point en effet par crainte ou par manque de protection que nous vous demandons de nous donner des armes; mais si l'Europe a accordé légèrement ses sympathies à quinze cents français armés dans Montevideo et même de faire la guerre en leur faveur, et contre le intérêts de la nombreuse population française répandue dans cette campagne, il est possible que mieux instruit, enfin, par notre enrôlement en masse, elle recule devant les immenses désastres d'une guerre inique.

En attendant avec confiance votre décision, M. le Président, nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect, vos très humbles serviteurs,

Juan Baptista Incharpiet, Dr. A. Robert, S. Deumal, P. Margat, Comte L. de Brayer, A. Autheman, Capdehourat, Eugène Clédon, Fabian Brus, Etcheverry, Augte, Klappenbah, Lappussete, Laurens Qoutbero, Bernardo Detabars, Meldsan, Lucas Aregain, Pedro Laxale, Pedro Irigoyen, Bertrand Echart, Salamendi, Michel Gracian, Pedro Hapiz, Carlos Garat, Luis Riffaud, Lametz, Juan Lafaine, Juan Bidart, L. Valimetana, Juan Cundars, Arnaul Aixaguerre, Pierre Peloran, Juan Aixaguerre, Pascual Carricaboure, Juan Carricaboure, Juan Bautista Peydebanqui, Juan Tiint, Bautiste Vignau, Pascal Fagalde, Lorda, Lassabelle, Juan Bautista Tiin, H. H. Bourdhou, G. Robert, Michanberro, Pedro Azalvide, P. Iturralde, Bertran Livél, Juan Etchegoyen, M. Iturralde, pour mes associé, E. Scherer, et Jules Clauzoes, Faucon, A. Robillard, Juan Bautiste Arismend, Joseph Gilzori, Juan Manuel Hito, Pedro Argois, Fernando Hita, Juan Hita, Juan Etchebest, Juan Betterreichts, Pedro Erecalde, Juan Semartion.

NOTA L'état de dispersion dans lequel se trouve la population française non pas seulement dans toute l'étendue du territoire oriental, mais particulièrement dans le département de Montevideo n'a pas permis dans les circonstances présentes de réunir aussi promptement qu'ils le désiraient, la signature des nombreux compatriotes dont l'adhésion aux sentiments exprimés dans cette pétition n'est pas douteux.

Mais comme il est urgent d'exprimer à V. E. les sentiments qui les animent, les signataires se décident à vous adresser la présente avec les signatures des français établis dans ces lieux. V. E. recevra aussi promptement que possible l'adhésion de nos compatriotes établis dans les autres départements de la République.

VIVENT LES DEFENSEURS DES LOIS !

Meurent les sauvages unitaires.

MINISTERE DE L'INTERIEUR.

Quartier général au Cerrito de la Victoire, le 28 Juillet 1845.

Le Pouvoir Exécutif de la République,

CONSIDERANT :

Que les maux énormes causés à la République par les rebelles sauvages unitaires, exigent tant en faveur de la première, pour chatier la plus infame des trahisons, une réparation ou une indemnité les biens de ces mêmes traites sauvages unitaires doivent faire partie, et, ayant en vue d'autres considérations présentes sur cette matière,

DECRETE :

ART. 1er. Les biens des sauvages unitaires, sequestrés sur le territoire de la République, sont propriétés de l'Etat.

2º Excepté les biens des individus qui s'étant présentes et étant amnisties, sont aujourd'hui dans les rangs de l'armée liberatrice d'argentins ou d'orientaux, auxquels les biens, à eux appartenant, seront remis dans leur état actuel, par les autorités respectives, des que ce décret sera parvenu à leur connaissance.

3º Ceux qui s'étant présentes et étant amnisties, résideront, pour quelque motif que ce soit, dans leur maison, sans servir dans les rangs de la dite armée liberatrice, sont sujets aux résolutions spéciales, qu'à sollicitations, dicterait le gouvernement d'après les circonstances du fait.

4º Sont également sujets aux mêmes résolutions de l'article précédent ceux qui se présenteront dorénavant.

5º Que se soit communiqué &

ORIBE.

Charles G. Villademoros.



et

MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 9.

Stetin, 26 mai, goélette danoise Anna, de 62tx., cap. N. Tiroll, com. à Zimmermann Frazier et com., 113 pipes eau de vie, 30 demies id.

Buenos-Ayres, corvette de guerre brésilienne Euterpe.
Idem. brick de guerre français Ducouedic.

DEPARTS.

Goélette anglaise Queen Dowager.

En partance.

pour

Rio-Grande, trois mâts français Colombien.
Rio et Angleterre, brick de guerre anglais Racer.
Sainte-Catherine, navire français, Amélie.
Rio-Grande, goélette sarde Veloz.
Rio Grande, brick américain, Rosalba.

AVIS DE LA POLICIE.

Le 15 mai de l'année courante, ont été déposés entre les mains du juge de paix de la 1re. section, par le département de la police, deux montres (une petite en or et l'autre en argent) qui ont été engagées furtivement par M. Anselme Paganini, absent.

On en prévient le public, afin que la personne ou les personnes qui se croiroit en droit fassent leur réclamation.

Montevideo, le 7 août 1845.

RODRIGUEZ.

THEATRE DU COMMERCE.

Brillante représentation variée LIRICO-DRAMATICO-MIMIQUE par la société des amateurs italiens.

Les amateurs italiens désirant, pour leur part, célébrer le salut de la République Orientale, se sont proposés d'offrir au public éclairé de Montevideo, la représentation suivante :

- 1º. Ouverture à grand orchestre;
- 2º. L'hymne nouveau, *l'Intervention anglo-française*, chantée par M. Lagomarsino, paroles et musique de deux amateurs de la compagnie.
- 3º. 1er. acte du Drame Original;

LE CRIME PUNI

ou

LA CONSTANCE CONJUGALE.

- 4º. Cavatine, *Il mio piano*, chantée par M. Linari;
- 5º. Second acte du drame;
- 6º. Grand duo de l'opéra *Rlisa et Claudius*, chanté par MM. Lagomarsino et Linari.
- 7º. Troisième acte du drame;
- 8º. Pièce à grand orchestre;
- 9º. Quatrième acte du drame;
- 10º. Pièce à grand orchestre,
- 11º. Cinquième acte du drame.
- 12º. L'admirable 3me. acte, qui a toujours été bien applaudi, de l'opéra *Torquato Tasso*, chanté par M. Lagomarsino avec des chœurs.
- 13º. Ouverture à grand orchestre.
- 14º. La belle et nouvelle pantomime intitulée :

LE BARBIER MORT.

à 7 heures et demie.

Les billets seront en vente depuis samedi.

A LOUER.

Une chambre garnie propre pour officier de Marine dans la direction du Môle tenant la plus jolie une possible celui qui en aurait besoin, au bureau du Patriote ou lui donnera raison.

AVIS INTERESSANT.

Dans la maison de Courras Smith et compagnie, rue du Sarandi, N.º 149, on trouvera en vente les articles suivants :

Jambons de Westphalie, Chéri cordial en caisse, tabac français, sardines en conserves, petits pois id., huîtres, cognac, rum, fruits à l'eau ne vie, frontignan, vin en caisse Vabrose et Château Margaux, papier à lettre, champagne, xères, chandelles de stearine, id. ciré, cartes à jouer françaises, id. espagnoles, cigares de régale, biscuits anglais.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD:

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS.